

Madame, Monsieur,

Dès la rentrée de septembre 2023, les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) seront **valorisées financièrement par l'état.**

Ci-dessous le montant attribué par jour de présence en entreprise et par niveau scolaire :

Lycée des métiers de Narcé

Directeur Délégué à la
Formation Technique et
Professionnelle

Laurent MANCEAU

Téléphone :
02.41.54.39.60

Mail :
ddfpt.0490013y@ac-nantes.fr

Dossier suivi par le secrétariat
convention.narce@ac-nantes.fr

449 route de Narcé
BRAIN SUR L'AUTHION
49800 - LOIRE AUTHION

Parcours de formation	Niveau de formation	Forfait journalier	Montant annuel maximum
CAP en 2 ans	1 ^{ère} année de CAP	10 €	350 €
	2 ^{ème} année de CAP	15 €	525 €

BAC PRO

2 ^{nde} professionnelle	10 €	300 €
1 ^{ère} professionnelle	15 €	600 €
Terminale professionnelle	20 €	800 €

Pour prétendre à cette valorisation, des documents administratifs doivent être renseignés dont voici la liste ci-dessous. Cette liste diffère en fonction du propriétaire du compte bancaire (soit le lycéen, soit le représentant légal).

Si les documents ne sont pas remis avec la convention de la PFMP. Le paiement ne pourra pas être effectif.

		Lycéen professionnel mineur	Lycéen professionnel majeur
CAS n°1	Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel	- Pièce d'identité du lycéen professionnel - RIB du compte bancaire - Autorisation du représentant légal - Document justifiant de la qualité du représentant légal	- Pièce d'identité du lycéen professionnel - RIB du compte bancaire
CAS n°2	Allocation versée sur le compte bancaire d'un représentant légal	- Pièce d'identité du lycéen professionnel - Document justifiant de la qualité du représentant légal - RIB du compte bancaire - Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire	

Aide mémoire récapitulatif des documents à fournir (coupon à rendre avec les documents):

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Cas N°1 :

- Pièce identité du lycéen professionnel :
- RIB Bancaire au nom du jeune :
- Autorisation du représentant légal :
- Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille)

Cas N°2 :

- Pièce identité du lycéen professionnel :
- RIB du compte Bancaire :
- Pièce identité du titulaire du compte bancaire :
- Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille)

Lorsque le dossier administratif est complet, nous renseignerons le logiciel prévu à cet effet.

A la fin de la PFMP (Période de formation en milieu professionnel), l'entreprise devra renseigner sur le livret de suivi PFMP, le nombre de jour de présence avec obligatoirement le tampon de l'entreprise et la signature d'un responsable.

Ce livret sera remis aux professeurs pour mettre en paiement.

Si le livret n'est pas renseigné correctement, la rémunération ne sera pas possible.

Vous trouverez joint à ce courrier l'autorisation du représentant légal nécessaire si votre enfant est mineur et que vous souhaitez verser l'allocation sur le compte bancaire de votre enfant mineur.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Recevez Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

L. MANCEAU
DDFPT NARCE

